

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

ENQUÊTE MENSUELLE SUR L'ÉVOLUTION DES SALAIRES : RÉSULTATS DE JUILLET 1997

En juillet 1997, les augmentations accordées (hors revalorisation du SMIC) sont nettement plus élevées qu'en juin. La proportion d'ouvriers augmentés est également supérieure. Les salaires continuent à évoluer plus rapidement que les prix.

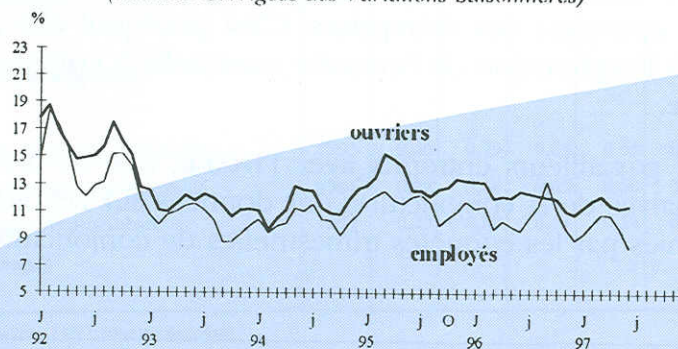
En juillet 1997, 12,1 % des ouvriers et 6,5 % des employés ont bénéficié d'une hausse de leur salaire de base (données CVS). Ces proportions sont supérieures à celles enregistrées en juillet 1996.

Les ouvriers ont reçu en juillet une augmentation moyenne de 1,4 %, les employés de 1,3 %. Ces augmentations sont nettement plus fortes que celles de juin, elles n'avaient pas été aussi élevées depuis janvier. Supérieures à celles de juillet 1996, elles sont équivalentes à celles de juillet 1995. Les augmentations sont très dispersées, notamment pour les ouvriers : 50 % d'entre elles sont comprises entre 0,7 % et 2,0 % pour ces derniers, 0,7 % et 1,5 % pour les employés.

Le délai moyen entre deux augmentations augmente pour les employés, reste stable pour les ouvriers.

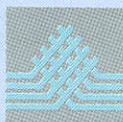
Au total, le rythme mensuel moyen d'augmentation des salaires ouvriers s'accélère. Il demeure, pour les deux catégories de salariés, très supérieur au rythme d'augmentation des prix.

Graphique 1
Proportion d'ouvriers et d'employés augmentés
(données Corrigées des Variations Saisonnières)



Pour améliorer la lisibilité du graphique, les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois mois.

La méthodologie de l'enquête et la définition des indicateurs ont été publiés dans le premières Informations n° 345 du 30 juin 1993 et le Premières Informations n° 444 du 20 janvier 1995.



ARRET DE L'ENQUETE MENSUELLE SUR LES SALAIRES

Le ministère de l'emploi et de la solidarité réalise depuis 1986 une enquête mensuelle sur l'évolution des salaires. Menée auprès d'un échantillon de 1 300 entreprises des secteurs marchands non agricoles, cette enquête mesure la proportion de salariés augmentés chaque mois ainsi que le pourcentage moyen des augmentations accordées.

L'enquête avait été conçue pour suivre au plus près la conjoncture des salaires et anticiper d'éventuels retournements. Or, le ralentissement très marqué de l'inflation et des salaires nominaux au cours des dix dernières années a rendu ses résultats moins significatifs : lorsque les variations au mois le mois ne dépassent pas quelques dixièmes de points, elles peuvent refléter les aléas du sondage autant que la réalité des évolutions.

De plus, l'interprétation de ses résultats s'est révélée délicate. Il est apparu difficile d'établir un lien simple entre l'évolution mensuelle de salaires qui en ressortait et celle que mesure chaque trimestre l'enquête ACEMO, menée auprès d'un échantillon beaucoup plus large (57 000 établissements), et qui constitue la référence en matière de suivi conjoncturel des salaires et d'indexation du SMIC.

Enfin une analyse des besoins menée par l'Inspection générale de l'INSEE à la fin de 1996 auprès des principaux utilisateurs des statistiques conjoncturelles de salaires, en préalable à la refonte des enquêtes ACEMO, a montré que ses résultats étaient beaucoup moins analysés ou repris que ceux des autres enquêtes concernant les salaires.

La DARES a donc jugé préférable de donner la priorité à l'amélioration des outils du suivi trimestriel et annuel des salaires, comme à l'allègement de la charge statistique des entreprises. C'est pourquoi elle a décidé de mettre fin à l'exploitation de l'enquête mensuelle à compter du mois de septembre.

Des travaux sont par ailleurs entrepris avec l'INSEE, afin de tirer parti, en matière d'analyse de la conjoncture, des données sur l'évolution des salaires fournies par les enquêtes trimestrielles de conjoncture dans l'industrie.

Indicateurs mensuels relatifs aux salaires des ouvriers

ENSEMBLE DES ENTREPRISES AYANT RÉPONDU	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Proportion d'ouvriers augmentés corrigée des variations saisonnières (%)	1995	12,92	13,30	14,33	18,16	12,14	12,72	(1) 12,84	12,11	11,57	14,34	12,48
	1996	13,89	12,33	13,31	10,41	12,69	13,12	11,68	12,45	12,61	11,34	12,07	9,95
	1997	10,45	13,55	11,49	11,54	11,62	10,70	12,06					
Variation annuelle des salaires des ouvriers (glissement annuel, en %) (2)	1995	1,55	1,61	1,70	1,78	1,81	1,85	1,92	1,93	1,96	2,01	2,01	2,02
	1996	2,04	2,02	2,01	1,93	1,93	1,94	1,87	1,88	1,88	1,81	1,81	1,77
	1997	1,67	1,69	1,66	1,66	1,62	1,58	1,65					
ENTREPRISES AYANT FOURNI UNE SÉRIE COMPLÈTE DE RÉPONSES DEPUIS LA DERNIÈRE AUGMENTATION	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entreprises ayant augmenté								(1)					
Moyenne des augmentations accordées (%)	1995	1,38	1,24	1,31	1,23	1,52	1,42	1,31	n.s.	0,97	1,03	0,85	1,03
	1996	1,49	1,40	1,14	1,28	1,48	1,21	1,10	n.s.	0,96	0,94	0,95	0,87
	1997	1,33	1,22	1,19	1,20	1,09	1,07	1,35					
Délai moyen entre deux augmentations (mois)	1995	5,95	5,08	5,56	6,16	4,72	5,35	4,81	n.s.	4,77	5,42	4,49	4,72
	1996	6,56	6,50	5,67	5,77	6,67	5,38	5,49	n.s.	5,76	5,44	5,09	4,33
	1997	6,61	7,57	5,48	6,99	5,29	5,55	5,51					
Rythme mensuel d'augmentation des salaires ouvriers (moyenne des augmentations/ délai moyen - pourcentage)	1995	0,23	0,24	0,24	0,20	0,32	0,27	0,27	n.s.	0,20	0,19	0,19	0,22
	1996	0,23	0,22	0,20	0,22	0,22	0,23	0,20	n.s.	0,17	0,17	0,18	0,20
	1997	0,20	0,16	0,22	0,17	0,21	0,19	0,24					
Rythme d'augmentation des prix (moyenne des augmentations des prix subies (3) /délai moyen - pourcentage)	1995	0,14	0,10	0,14	0,17	0,20	0,17	0,19	n.s.	0,08	0,15	0,20	0,19
	1996	0,18	0,17	0,18	0,20	0,26	0,26	0,27	n.s.	0,14	0,04	0,08	0,08
	1997	0,09	0,13	0,14	0,15	0,13	0,11	0,12					
Entreprises n'ayant pas augmenté													
Indicateur de réserves de pouvoir d'achat (4) :	1995	0,46	0,79	0,63	0,55	0,64	0,69	0,65	0,99	1,20	0,70	0,60	0,53
(100 + moyenne des dernières augmen. acc./	1996	0,48	0,66	0,65	0,50	0,23	0,26	0,30	0,66	0,87	1,06	0,94	0,65
100 + moyen. des augm. de prix subies depuis (3) - pourcentage)	1997	0,73	0,69	0,61	0,59	0,78	0,87	0,71					

(1) : Les chiffres de juillet 1997 sont provisoires.

(2) : Il s'agit des seules augmentations décidées par les entreprises, donc hausses du SMIC exclues.

(3) : Le calcul prend en compte le fait que les indices des prix sont connus avec deux mois de retard.

(4) : Cet indicateur concerne les ouvriers qui n'ont pas été augmentés le mois considéré. Sa diminution exprime une tension à la hausse des salaires : cette tension est d'autant plus forte que l'acquis de la dernière hausse des salaires s'est trouvé réduit par les hausses des prix intervenues depuis.

(n. s.) : non significatif

Source : enquête mensuelle sur l'évolution des salaires, MES-DARES.

Indicateurs mensuels relatifs aux salaires des employés

ENSEMBLE DES ENTREPRISES AYANT RÉPONDU	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
									(1)				
Proportion d'employés augmentés corrigée des variations saisonnières (%)	1995	11,78	12,21	12,46	12,94	10,17	11,67	14,43	10,61	10,03	9,39	12,23	11,41
	1996	11,83	10,50	11,86	6,97	12,26	10,68	5,83	15,37	13,09	11,30	9,23	9,06
	1997	8,54	10,76	11,29	10,66	10,42	8,30	6,45					
Variation annuelle des salaires des employés (glissement annuel, en %) (2)	1995	1,43	1,48	1,54	1,62	1,65	1,66	1,78	1,77	1,79	1,78	1,82	1,83
	1996	1,82	1,80	1,82	1,73	1,75	1,75	1,60	1,66	1,68	1,67	1,62	1,58
	1997	1,50	1,50	1,47	1,53	1,49	1,46	1,48					
ENTREPRISES AYANT FOURNI UNE SÉRIE COMPLÈTE DE RÉPONSES DEPUIS LA DERNIÈRE AUGMENTATION	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
								(1)					
Entreprises ayant augmenté													
Moyenne des augmentations accordées (%)	1995	1,56	1,31	1,22	1,19	1,44	1,15	1,32	n.s.	1,05	1,08	1,03	1,02
	1996	1,63	1,45	1,24	1,29	1,47	1,10	1,19	n.s.	0,96	0,96	0,81	0,55
	1997	1,51	1,21	1,08	1,15	1,14	1,04	1,32					
Délai moyen entre deux augmentations (mois)	1995	7,26	5,85	5,26	6,56	6,03	5,10	6,71	n.s.	4,68	5,79	4,99	5,06
	1996	7,11	5,38	6,73	6,09	5,86	4,77	5,69	n.s.	5,71	6,40	4,99	3,52
	1997	7,56	6,46	5,23	6,51	6,43	5,20	6,37					
Rythme mensuel d'augmentation des salaires des employés (moyenne des augmentations/ délai moyen - pourcentage)	1995	0,22	0,22	0,23	0,18	0,24	0,23	0,20	n.s.	0,22	0,19	0,21	0,20
	1996	0,23	0,27	0,18	0,21	0,25	0,23	0,21	n.s.	0,17	0,15	0,16	0,16
	1997	0,20	0,19	0,21	0,18	0,18	0,20	0,21					
Rythme d'augmentation des prix (moyenne des augmentations prix subies (3) /délai moyen - pourcentage)	1995	0,14	0,10	0,14	0,17	0,18	0,17	0,17	n.s.	0,09	0,15	0,20	0,20
	1996	0,18	0,19	0,17	0,20	0,26	0,27	0,26	n.s.	0,15	0,07	0,08	0,10
	1997	0,09	0,11	0,13	0,15	0,11	0,10	0,11					
Entreprises n'ayant pas augmenté													
Indicateur de réserves de pouvoir d'achat (4) : (100 + moyenne des dernières augmen. acc./ 100 + moyen. des augmentations de prix subies depuis (3) - pourcentage)	1995	0,43	0,85	0,72	0,58	0,63	0,62	0,58	0,95	1,15	0,75	0,57	0,48
	1996	0,43	0,67	0,61	0,54	0,14	0,14	0,13	0,56	0,86	1,19	1,00	0,70
	1997	0,75	0,77	0,65	0,62	0,82	0,84	0,70					

(1) : Les chiffres de juillet 1997 sont provisoires.

(2) : Il s'agit des seules augmentations décidées par les entreprises, donc hausses du SMIC exclues.

(3) : Le calcul prend en compte le fait que les indices des prix sont connus avec deux mois de retard.

(4) : Cet indicateur concerne les employés qui n'ont pas été augmentés le mois considéré. Sa diminution exprime une tension à la hausse des salaires : cette tension est d'autant plus forte que l'acquis de la dernière hausse des salaires s'est trouvé réduit par les hausses des prix intervenues depuis.

(n. s.) : non significatif

Source : enquête mensuelle sur l'évolution des salaires, MIAS-DARES.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.
Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.